



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

Tél. : 01.64.38.72.98

Fax : 01.64.38.67.16

mairie.bombon@wanadoo.fr

cr22mars2021CM

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 MARS 2021

Le vingt-deux mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la commune de BOMBON.

Etaient Présents : Mme SALAZAR, la Maire, M. LEDROIT, MM. LE SCANFF, GAUTHIER, M. DEIBER, Adjoint, Mme TILLIETTE, DELENIN, M. GALINOU, M. AUDOIN, Mme GALINOU, MM. LA PLANCHE et BARJONNET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VIDAL et Mme LOCQUENEUX.

Pouvoir donné : M. VIDAL à Mme SALAZAR.

Assistait à la séance : Madame BUISSON, secrétaire de Mairie.

Madame DELENIN a été élue secrétaire de séance.

Madame la Maire fait part à l'assemblée que Monsieur BARJONNET lui a fait parvenir par écrit qu'il souhaitait apporter une remarque sur le compte-rendu du 11 février dernier. Il en est ensuite donné lecture aux élus présents. La correction a été portée sur ce dernier et le compte-rendu du 11 février 2021 a été ensuite adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

I) DELIBERATION

1°) ACHAT DU TERRAIN CADASTRE AB N° 430 APPARTEMENT A MONSIEUR LE ROY ALAIN :

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le terrain cadastré AB 430 (superficie de 1057 m²) situé en zone UA appartenant à Monsieur LE ROY Alain.

Le coût total du terrain s'élève à 95 600 € avec les frais de notaire en supplément.

Madame la Maire indique à l'assemblée que le déblaiement du terrain coûtera à la commune 14 400 € TTC. L'entreprise se chargera d'évacuer le bois, la ferraille et les gravats qui sont entreposés depuis plusieurs années. Elle propose à l'assemblée de l'acheter afin de construire un local pour les agents du service technique et pour y entreposer le matériel de voirie et autres.

- Monsieur GALINOU demande à Madame la Maire comment s'assurer que l'entreprise fera le déblaiement tout en faisant le tri sélectif.

Madame la Maire répond qu'elle ne connaît pas cette entreprise. Elle ajoute qu'elle n'était pas présente lors de la rencontre avec cette société et que l'on est obligé de faire confiance.

- Monsieur BARJONNET fait part à l'assemblée qu'il est possible d'avoir un bon de mise en décharge avec le bordereau de suivi afin de vérifier la bonne destination des déchets.

- Monsieur LEDROIT indique qu'avec Monsieur LE SCANFF ils ont reçu l'entreprise de terrassement afin d'obtenir un devis. L'entreprise existe depuis trente-cinq ans, elle travaille avec les agriculteurs intéressés par les gravats. La ferraille, les bois sont revendus. L'amiante sera récupérée par un organisme habilité.

Le montant nécessaire à l'acquisition sera inscrit au budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour dont 1 pouvoir (M. VIDAL) et 2 voix contre (MM. DEIBER et BARJONNET) et 1 abstention (Mme GALINOU),

DECIDE d'acquérir l'ensemble immobilier constituant les parcelles AB 430 (1057m²).

AUTORISE Madame la Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente à venir.

AUTORISE Madame la Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain, pour un prix de 95 600 € avec les frais de notaire en supplément.

II INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Décès de Monsieur MORVAN :

- Madame la Maire fait part au Conseil Municipal du décès de Monsieur MORVAN Jacky.

2°) Instruction des dossiers d'urbanisme par l'Architecte des Bâtiments de France :

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que depuis la nomination du nouvel architecte des bâtiments de France, les dossiers d'urbanisme sont suivis de refus. De ce fait, avec Monsieur LEDROIT, elle a fait parvenir un courrier à Monsieur THIERIOT, le Député et Monsieur POTEAU, Président de la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux, afin de les informer de cette situation en espérant qu'elle ne perdure pas.

3°) Groupe de travail sur le devenir de l'épicerie :

- Monsieur LE SCANFF informe l'assemblée que le groupe de réflexion sur l'avenir du local de l'ancienne épicerie s'est réuni le 4 mars 2021. Chaque participant a émis ses idées afin de pouvoir dégager dans un premier temps une tendance générale qui pourra ensuite être approfondie.

De l'avis de chacun ce local est admirablement bien placé.

Les idées qui sont ressorties de ce tour de table sont les suivantes :

- Local à destination de la population
- Local pas nécessairement dédié à une activité commerciale
- Lieu de vie
- Lieu participatif / culturel qui donne une plus-value au village
- Lieu à destination d'artisans locaux
- Lieu pour les jeunes (soirée ludothèque)
- Boucherie / Charcuterie
- Bibliothèque / Expositions diverses
- Lieu d'animations
- Location / dépannage de vélos
- Local ouvert aux randonneurs
- Organisation de débat, de conférence et de causerie
- Recyclerie / Gratuiterie (dépôt de livres, de graines, échanges et partage d'outils, ...)
- Antiquaire

De toutes ces idées, il ressort que ce local pourrait être géré par une **association spécifique** qui serait l'organisateur des événements afin de permettre à un maximum de Bombonnais de trouver un intérêt dans ce lieu partagé. Pour ce faire, un questionnaire pourrait-être adressé aux Bombonnais pour connaître leurs attentes.

Cette association pourrait être étroitement liée au comité des fêtes de la commune afin de coordonner les diverses actions.

Nous avons écarté la piste d'un commerce qui aurait du mal à survivre dans notre commune.

La prochaine étape consiste à réaliser un questionnaire afin de mieux cadrer l'objectif à atteindre.

4°) Collège de Mormant :

- Monsieur AUDOIN fait part à l'assemblée que le 24 février dernier il a participé à une réunion. La participation de la commune de BOMBON pour 2021 s'élève à 2000.00 euros pour 25 élèves, soit 80.00 euros au lieu de 90.00 €.

5°) Séjours pour les ados 12-17 ans et mini- séjours pour les 6-12 ans organisés par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Château (CCBRC) :

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux organise, cet été, des séjours pour les adolescents de 12-17 ans et des mini-séjours pour les 6-12 ans. Les inscriptions seront ouvertes à compter du lundi 29 mars 2021. Une publicité sera faite sur le site internet de la commune de BOMBON et sur le panneau lumineux. Les renseignements et les inscriptions se feront en ligne : www.briedesriviereseetchateaux.fr ou par téléphone : 01.60.66.67.10. Elle ajoute que la CCBRC participe à hauteur de 50 %.

6°) Travaux d'enfouissement :

Monsieur BARJONNET trouve que l'éclairage public à Led est super. Il demande s'il y aura une baisse d'intensité la nuit et ajoute qu'il souhaiterait connaître l'impact financier sur les factures.

Monsieur LE SCANFF répond que la baisse d'intensité est prévue sur la rue Grande.

7°) ZAC des Bordes et projet d'installation d'un centre pénitentiaire par la Préfecture de Seine-et-Marne :

Madame la Maire informe que depuis plus de 15 ans un projet de ZAC (zone d'aménagement concerté) était officiellement prévu par le Schéma directeur de la Région Île-de-France, sur les communes de Fouju et de Crisenoy. 110 hectares devaient être dévolus au développement économique de la région. Or ce projet n'ayant pas abouti pour des raisons multiples dont la presse locale s'est faite écho, le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti et la Préfecture de Seine-et-Marne ont ciblé ces terrains pour y construire une prison de 1000 places. Le Garde des Sceaux qui dit se battre « tous les jours pour trouver des terrains et des autorisations » semble avoir trouvé là le terrain parfait. L'affaire est donc à suivre....

III QUESTIONS DIVERSES :

1°) Panneau lumineux :

*Madame GALINOU demande si au regard du couvre-feu et confinement s'il est possible de réduire la tranche horaire car il y a moins de circulation.

-Madame la Maire répond que Monsieur DEIBER se chargera de la modifier.

2°) Fuite dans la cave d'un administré :

*Monsieur LEDROIT fait part à l'assemblée que Monsieur DUAMELLE est toujours ennuyé avec suintement d'eau dans sa cave provoqué par les travaux d'enfouissement. Ce problème proviendrait du tuyau en acier vétuste qui alimente la cour commune.

Monsieur LE SCANFF répond que le tuyau est en très mauvais état et qu'il va contacter la société veolia eau afin qu'il remédie à ce problème.

3°) Trous sur le parking de l'impasse Corneflûte :

*Monsieur DEIBER demande où en est le rebouchage du trou situé sur le parking de l'impasse Corneflûte.

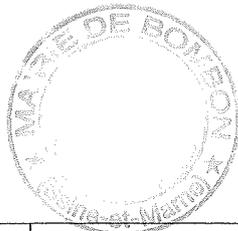
*Monsieur LEDROIT répond qu'il a contacté Monsieur LOMBARD du service eau et assainissement de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux mais il n'a pu lui dire à quelle date le travail serait fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

La Maire,



J. SALAZAR



Le secrétaire de séance,

C. DELENIN

Mme SALAZAR	M. LEDROIT	M. LE SCANFF	M. GAUTHIER	M. DEIBER
M. VIDAL Absent excusé pouvoir donné à Mme SALAZAR	Mme TILLIETTE	Mme LOCQUENEUX Absente excusée	Mme DELENIN	M. GALINOU
M. AUDOIN	Mme GALINOU	M. LAPLANCHE	M. BARJONNET	